

Sénat : Patrick Chaize milite pour la sobriété numérique

Le sénateur LR de l'Ain défendra, le 12 janvier, une proposition de loi visant à maîtriser l'empreinte environnementale des usages numériques.

Quel est l'objet du texte dont vous êtes à l'origine sur la sobriété numérique ?

« La part actuelle du numérique représente 2 % de l'empreinte environnementale du pays. Et, si on ne fait rien, on passera à 7 % en 2040. À titre de comparaison, le trafic aérien pèse 4,7 % du total. C'est pourquoi le texte que j'ai présenté vise à maîtriser cet impact environnemental du numérique en s'attaquant à tous ses aspects, de la durée de vie des terminaux (smartphones, ordinateurs, télévisions) à la réduction des flux non sollicités par l'utilisateur. C'est notamment le cas, sur internet, du démarrage automatique de certaines vidéos. Il faut lutter contre un phénomène qui veut que les besoins des usagers du numérique doublent tous les deux ans. Le texte comprend aussi un volet formation et sensibilisation. »



Patrick Chaize. Photo Progrès/
Laurent THEVENOT

Comment avez-vous pris conscience de la nécessité d'aller vers davantage de sobriété numérique ?

« Il y a un an, j'ai proposé au bureau de la commission développement durable, dont je suis membre, de lancer une étude sur l'empreinte environnementale du numérique en France, car il n'en existait pas. Est alors née une mission d'information, dont mes collègues m'ont confié la présidence, qui a travaillé de décembre 2019 à juin 2020. Afin que ce travail ne reste pas lettre morte, j'ai rédigé dans la foulée une proposition de loi. D'autant que son objet faisait

écho à une prise de conscience de la part d'acteurs importants comme l'Ademe (transition écologique, NDLR), l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques) ou le Conseil national du numérique. »

Avez-vous bon espoir que ce texte soit adopté ?

« La proposition de loi vient d'être adoptée par la commission du développement durable et elle est inscrite à l'ordre du jour de la séance du Sénat, le 12 janvier, où elle sera soumise au vote. J'ai bon espoir qu'elle soit votée, d'autant plus que 130 de mes collègues l'ont depuis cosignée. Ensuite, il faudra qu'elle soit portée devant l'Assemblée nationale. Ce pourra être par un de mes collègues députés LR ou, mieux encore, par le gouvernement lui-même. Et ce n'est pas impossible, car j'ai beaucoup travaillé avec le secrétaire d'État au numérique, Cédric O, qui s'est montré très sensible au sujet. »

Propos recueillis par David REGAZZONI